



SNUipp 05

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92.53.45.28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

L'école haut-alpine

Sommaire

Edito	p. 1
Programmes de l'école	p. 2
Actus départementales	p. 3
RASED	p. 4
Actus	p. 5
Laïcité	p. 6
Actions	p. 7
Actus FSU	p. 8

Dispensé de timbrage

GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://05.snuipp.fr/>



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le vendredi 22 février 2008

Edito

DEVOIR DE MEMOIRE

ACTIONS

Semaine d'action éducation du 12 au 19 mars marquée notamment pas une journée contre la précarité le 12, une grève inter-syndicale dans le second degré le 18 et une journée nationale de mobilisation et de manifestations dans le premier degré le 19.

Journée d'action du 4 mars dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Action unitaire retraités : jeudi 6 mars

Manifestation à caractère national le week-end du 17-18 mai.

Page 7

Pour quelqu'un qui est toujours prêt à recourir au devoir de mémoire, le Président de la République semble souffrir d'amnésie ou du moins dispose d'une mémoire très sélective. En atteste le projet de nouveaux programmes de l'école primaire qui fait table rase des trente dernières années en matière de recherche, de pratiques, d'expérimentations... et qui en revient aux bonnes vieilles méthodes et à la leçon de morale obligatoire. Se moquerait-on de nous ? Sans doute, ou pire cette façon de procéder dans les médias ces derniers temps relève plus du mépris que de la moquerie. La réforme présentée sur l'école primaire a été élaborée dans le plus grand secret et on ne sait trop par quelles forces obscures : quels sont les chercheurs consultés, les formateurs, les praticiens, les usagers... ? Nul ne le sait. Ce qui est sûr, c'est que ce projet de programmes remet en cause gravement tout ce que nous mettons en œuvre dans les classes depuis un bon nombre d'années. Ces mêmes pratiques qui ont permis la massification de l'enseignement. Certes des difficultés existent notamment en ce qui concerne les 15 % d'élèves qui sortent du système éducatif sans rien. Mais on peut douter fortement que les mesures annoncées n'aboutissent pas à grand chose et risquent même d'avoir l'effet inverse. Pourquoi le Président ne nous parle-t-il pas des moyens affectés à l'école ? Rappelons que l'école primaire française est en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE en ce qui concerne son coût.

Le devoir de mémoire, parlons-en : quand on voit les mesures actuelles qui sont prises pour la reconduite à la frontière de personnes sans papier, les enfants que l'on vient chercher dans les écoles, les quotas d'immigrés que l'on choisirait de surcroît, effectivement ça évoque quelques souvenirs !

Le devoir de mémoire est plus que jamais d'actualité.

Geoffroy CHEVALIER

ECOLE PRIMAIRE : PREMIERE REACTION DU SNUIPP

Le président de la République a annoncé sa volonté de réduire le nombre d'élèves qui rencontrent des difficultés importantes. Que propose-t-il ? Renforcer l'Éducation civique et morale, réécrire les programmes et mettre en place des évaluations à l'école. Difficile de croire que ce soit suffisant pour que l'école puisse atteindre cet objectif ! La nostalgie, la référence à la troisième république ou encore l'affirmation de l'autorité du savoir dessinent un projet éducatif qui est bien loin de correspondre à l'ambition affichée. L'impasse effectuée sur le rôle de l'école maternelle ou le « retour aux fondamentaux » traduisent une volonté de réduire les missions de l'école qui accentuera les inégalités au lieu de chercher à faire

réussir tous les élèves.

Le SNUipp tient à réaffirmer que les enseignants des écoles n'ont renoncé à enseigner ni l'Éducation civique, ni le vocabulaire, ni l'orthographe, ni la grammaire ou le calcul. Laisser croire le contraire est méprisant pour les enseignants. Qui peut croire que l'abandon des programmes de 2002 remplacés par un fascicule de 24 pages permette de rendre plus aisé l'apprentissage de la lecture ou des mathématiques, des sciences ou de l'histoire ? Certes les programmes doivent être lisibles par tous, mais ce travail de réécriture doit-il être concocté dans le plus grand secret ?

Comment le président de la République peut-il affirmer garantir la liberté pédagogique et dans le même temps prétendre imposer aux enseignants une modalité pédagogique controversée en histoire pour étudier la Shoah ?

Les contenus d'enseignement de l'école

primaire constituent un enjeu décisif. Leur évolution nécessite de faire confiance aux enseignants, de s'appuyer sur leur travail et leur expérience professionnelle même s'il appartient bien à la nation de fixer les exigences de l'école.

Enfin alors que se profilent les opérations de carte scolaire reportées après le deuxième tour des élections municipales, le discours fait l'impasse sur les suppressions budgétaires ; pourquoi le président de la République ne mentionne-t-il pas que l'école primaire française compte parmi les pays de l'OCDE les effectifs par classe les plus élevés ?

Notre école primaire est très loin d'être surdotée, elle souffre des contraintes budgétaires et le premier devoir d'un président de la République est de lui donner les moyens de son fonctionnement.

Paris, le 15 février 2008

PROGRAMME DE L'ECOLE PRIMAIRE : POLITIQUE DU SECRET OU FAIT DU PRINCE ?

Les contenus d'enseignement et les programmes de l'école constituent un enjeu décisif. Leur évolution nécessite de faire confiance aux enseignants, de s'appuyer sur leur travail et leur expérience professionnelle, même s'il appartient bien à la nation de fixer les exigences de l'école.

L'élaboration des programmes nécessite transparence, écoute. C'est d'ailleurs ce qu'annonce le site du ministère à la page* « Élaboration d'un programme » qui précise les différentes phases d'élaboration d'un programme d'enseignement : « décision du ministre, mise en place d'un groupe permettant de disposer d'une diversité et d'une complémentarité des expertises : formateurs des IUFM, enseignants de terrain,.... ».

Cette méthode présentée par le site du ministère est à l'opposé de celle qu'il met en œuvre. Les propositions ont été concoctées dans le secret des cabinets ministériels. On ignore tout des experts consultés, des personnels entendus. La voix des enseignants est ignorée comme celle des syndicats et des associations professionnelles.

Faut-il s'attendre à un document d'une trentaine de pages avec la suppression de certains domaines de connaissances, à un ajout de nouvelles disciplines, à une évolution des horaires ? Faut-il s'attendre à des annonces aussi préparées que celle qui a consisté à demander de confier la mémoire d'un enfant juif à chaque élève de CM2 ? Imposer des modalités pédagogiques, de plus largement controversées, remet en cause la liberté pédagogique et la confiance que le ministère prétend accorder aux enseignants. Le recentrage sur « les

fondamentaux » traduit une volonté de réduire les missions de l'école qui ne peut qu'accentuer les inégalités scolaires.

Le SNUipp dénonce la politique du secret ou du fait du prince utilisée actuellement. Elle est incompatible avec l'élaboration de programmes qui constituent à la fois un engagement devant les parents d'élèves, mais aussi un outil professionnel pour les enseignants.

Le SNUipp demande qu'un bilan approfondi soit effectué de la mise en place des programmes 2002, qu'une véritable consultation soit organisée pour permettre de recueillir l'avis et les propositions des enseignants, que des documents d'accompagnement soient élaborés et que des actions de formation soient mises en œuvre.

Paris, le 19 février 2008

* <http://eduscol.education.fr/D0048/progrparcours.htm>

NOUVEAUX PROGRAMMES DE L'ECOLE PRIMAIRE

Programme du premier degré :
Quadrature du cercle et retour en arrière

Avec l'annonce du recentrage sur les «

fondamentaux », le projet de programme du premier degré présenté par le Ministre de l'Éducation Nationale, est marqué par un alourdissement des programmes, alors que le temps d'enseignement hebdomadaire sera réduit de deux heures à la rentrée prochaine.

En mathématiques et en français les pro-

grammes sont alourdis avec la réintroduction du futur antérieur et du passé antérieur, la multiplication des nombres décimaux, la division décimale, l'étude du cylindre et du prisme, la longueur du cercle, le volume du pavé, l'introduction d'une première langue vivante au CP. De même s'ajoute l'éducation au développement durable, l'histoire de l'art et... une heure heb-

domadaire d'enseignement en Éducation Physique et Sportive.

Le Ministre envisage-t-il par conséquent de réduire considérablement l'enseignement de l'histoire, de la géographie, des sciences, de l'éducation artistique et de transférer leur enseignement dans le cadre de l'accompagnement éducatif ?

Qui peut croire que le retour aux maximes moralistes telles « La liberté de l'un s'arrête où commence celle d'autrui » peut permettre de construire des règles de vie collec-

tive dans la classe.

Si le SNUipp est favorable au principe d'évaluations qui aident véritablement les élèves, il s'opposera à la publication des résultats école par école qui viserait à les mettre en concurrence.

Le projet de programme réduit le plus souvent l'acte d'enseigner à la mise en place d'automatismes et à la mémorisation. Enseigner consiste aussi à développer la curiosité de l'élève, à lui permettre de dé-

couvrir des notions nouvelles, de faire une place à l'erreur et de structurer des connaissances.

Le projet privilégie une vision mécanique des apprentissages. Il constitue, en l'état, un retour en arrière qui fait fi de l'expérience des enseignants et des travaux de recherche pédagogique.

L'école de la blouse grise et du bonnet d'âne serait-elle de retour rue de Grenelle ?

Paris, le 21 février 2008

Compte-rendu de la CAPD du 18/01/2008

Étaient présents pour le SNUipp: G Chevalier, C Denis, C Mathieu, B Hodoul et R Picod

1/ Promotions : Pas de difficulté particulière.

2/ Liste d'aptitude des Directeurs d'école de 2 classes et plus :

- 9 collègues assurant un intérim de direction au cours de cette année sont inscrits sur la liste d'aptitude.
- 5 candidats ont passé l'entretien, 4 ont été retenus.

3/ Candidatures au stage de psychologue scolaire :

2 candidatures présentées. Nous avons demandé qu'elles soient toutes les deux retenues car 2 postes de psychologues sont va-

cants.

L'administration y est favorable.

4/ Commission de réforme : le SNUipp a présenté la candidature de Frédérique Gré au titre de représentant des instituteurs. Elle a été élue à l'unanimité des représentants du personnel.

5/ Questions diverses :

- Nous avons demandé un groupe de travail sur les modalités de prise en compte et de rachat des services effectués en tant qu'agent de l'État (avant l'entrée dans l'éducation nationale)
- Liste complémentaire : elle a été réouverte. Le département a recruté cette année 7 listes complémentaires.

Audience SNUipp avec l'Inspecteur d'Académie le mardi 5 février 2008

Étaient présents : pour l'administration, M. l'inspecteur d'Académie, Mme Evesque secrétaire générale et Mme Adam IENA.
Pour le SNUipp : Catherine Denis, Geoffroy Chevalier et Bernard Hodoul.

1/ Remplacement :

Le SNUipp a fait état de grosses difficultés de remplacement dans le Buëch et le Briançonnais. Afin de pallier à ces difficultés, 2 nouvelles personnes de la liste complémentaire ont été recrutées sur des supports budgétaires vacants. L'IA reconnaît que la situation est tendue mais qu'elle est moins catastrophique que ce qui était attendu.

2/ Carte scolaire :

L'IA envisage d'élaborer une carte scolaire sur trois ans en se projetant au niveau des effectifs en particulier sur Gap. En concertation avec les élus, il proposera des regroupements, des mesures « qualitatives » plutôt que quantitatives. A suivre...

3/ Indemnités :

- Indemnité ISSR pour les collègues sur postes fractionnés :

Le ministère ne prévoit pas de publier un texte relatif aux postes fractionnés. En conséquence, jusqu'à la fin de l'année, les collègues sur postes fractionnés toucheront l'ISSR uniquement dans le cas d'affectation sur plusieurs communes.

- Suite à un arrêt du conseil d'état du 05/04/2006, nous avons demandé le versement de la NBI pour les personnels exerçant en CLIS et non spécialisés.

L'administration a été très réservée par rapport à cette demande.

Nous la maintenons en nous appuyant sur l'arrêt en question et nous invitons les collègues concernés à faire un recours gracieux auprès de l'IA. Ils trouveront sur le site du SNUipp 05 un modèle de courrier.

4/ Inspection : Nous avons évoqué la situation des collègues du Briançonnais qui ont maintenu leur refus d'inspection dans la perspective d'une visite prochaine de l'IEN.

Nous avons rappelé à l'inspecteur d'Académie notre attachement à l'accompagnement d'équipes d'écoles et les actions qui ont été conduites suite à son abandon soudain.

Nous lui avons également rappelé que si le SNUipp ne donne pas de consigne syndicale, il soutient les collègues qui connaîtraient des difficultés suite à leur refus d'inspection..

L'IA s'est dit prêt à ouvrir un groupe de travail sur la question dès que le ministère aura fait connaître ses projets en la matière.

RASED : le SNUipp a décidé d'interpeller le ministère

Le SNUipp a décidé d'interpeller publiquement le ministère à propos de la situation faite aux RASED.

En effet, alors que la circulaire de recueil des candidatures pour les stages de préparation au CAPASH n'est toujours pas sortie, les premières remontées des départements semblent confirmer que des consignes orales auraient été données aux IA, pour privi-

léger les recrutements dans l'option E au détriment des G.

S'il n'est pas question pour le moment de supprimer ou de refondre des options (elles sont régies par décret), une telle mesure ne manquerait pas d'avoir des conséquences sur le terrain, alors même que les RASED sont fragilisés tant par les restrictions budgétaires que par les annonces ministérielles.

Nous avons décidé de proposer au SE et au SGEN d'intervenir de manière unitaire

auprès du ministère, pour lui demander de faire connaître ses intentions, et d'ouvrir, le cas échéant, de véritables négociations sur ce sujet. Vous trouverez ci-joint la lettre que nous leur avons adressée.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes les informations sur ce sujet de votre département, et en particulier l'état des postes RASED et les intentions de l'IA en matière de recrutement.

Le Secrétariat Général

Paris, le 18 février 2008

À

Monsieur Xavier DARCOS

Ministre de l'Éducation Nationale

110 rue de Grenelle

75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Ces derniers mois, la question de la difficulté scolaire a été présentée comme une préoccupation importante par vous-même et vos services. Nous ne pouvons que partager cet intérêt.

Cependant, associées au contexte budgétaire, des informations diverses et peu vérifiées créent une forte vague d'inquiétude quant au devenir des RASED parmi les collègues qui exercent dans ces structures et plus largement dans l'ensemble de la profession. Pêle-mêle sont évoquées la révision des missions des enseignants des RASED, des fusions de spécialités, l'orientation des départs en stage CAPASH « option E » au détriment de l'option « G », des réorganisations, des restrictions budgétaires, voire la suppression pure et simple des RASED.

A ce jour, aucun projet de texte, aucun calendrier de discussion n'ont été soumis aux organisations syndicales. Dans la situation présente, le silence de votre ministère finit par prendre valeur d'information en lui-même. Cela nous conduit à vous interpeller sur le caractère très déstabilisant du climat dans lequel se trouvent actuellement nos collègues.

La difficulté scolaire trouve ses racines dans de multiples situations d'inégalités sociales économiques et culturelles souvent liées entre elles. Les différents dispositifs qui visent à surmonter cette difficulté doivent être mis en œuvre dans la cohérence et la durée. C'est particulièrement vrai pour l'action spécifique des RASED.

Dans ce contexte, si des évolutions devaient être envisagées sans avoir fait l'objet de débat avec les acteurs du dispositif dans la plus grande clarté et sans anticipation suffisante, le risque serait grand que les dégâts soient tout à fait importants pour l'investissement des équipes, des familles et de l'ensemble du système éducatif.

Parce qu'il est particulièrement difficile de mener ce travail avec le sentiment croissant d'une menace d'autant plus insistante qu'elle n'est pas démentie, nous vous demandons instamment de nous préciser vos projets en la matière.

Dans le cadre actuel, l'application des textes réglementaires demeure. Le recrutement des personnels se destinant aux stages de spécialisation doit se faire en fonction des postes vacants, des besoins des départements et dans le respect des missions des différents dispositifs d'aides aux élèves en difficultés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Thierry CADART
Secrétaire Général
SGEN-CFDT

Gilles MOINDROT
Secrétaire Général
SNUipp-FSU

Luc BERILLE
Secrétaire Général
SE-UNSA

Accompagnement des équipes d'école et refus d'inspection... suite ?

Je fais partie des collègues qui regrettent toujours le rétablissement de l'évaluation-contrôle individuelle et la disparition du dispositif « évaluation-accompagnement des équipes d'école ».

Je suis convaincu que ce retour ne répond pas à des objectifs d'évaluation formative, qu'il ne vise pas à instaurer un climat de confiance et de responsabilité, qu'il ne favorise plus la mise en commun entre collègues et qu'il tend au retour à des pratiques individuelles non partagées.

Comme l'année dernière, j'ai envoyé avec d'autres collègues de la circonscription de Briançon ma lettre de refus d'inspection à mon

IEN.

L'IEN pourra effectuer un contrôle des contenus d'enseignement en dehors des heures de classes et de notre présence. Le rapport d'inspection sera alors élaboré à partir de l'observation des documents mis à disposition permettant d'apprécier notre travail et celui des élèves.

En usant de ce droit, nous pouvons faire ressortir le dossier de l'évaluation des enseignants.

Si vous envoyez votre lettre de refus d'inspection, informez-nous.

Le SNUipp présentera le dossier à notre nouvel Inspecteur d'Académie lors d'une prochaine audience et fera le point sur la situation.

Christophe Mathieu

Devoir de mémoire : en rester aux programmes

Confier à chaque enfant de CM2 la mémoire d'un des 11.000 enfants français victimes de la Shoah, telle est la nouvelle injonction du Président de la République. Cette annonce a été prise sans consulter les professionnels de l'éducation, de la santé ou de l'histoire. Elle est peu adaptée au travail de mémoire en cycle 3 et pourrait avoir un effet contraire à l'objectif affiché.

Pour le SNUipp, en cherchant à individuali-

ser « car rien n'est plus intime que le nom et le prénom d'une personne », le Président méconnaît gravement les risques psychologiques qu'une telle démarche pourrait entraîner : identification, rejet de cette identification, sentiment de culpabilité ou de responsabilité vis-à-vis du destin d'un enfant mort dans des conditions dramatiques.

La charge émotionnelle d'un enfant mort est très lourde à porter pour un enfant de 10 ou 11 ans, elle peut fragiliser des enfants en plein développement.

Le SNUipp déplore cette annonce. Il rappelle que « l'extermination des juifs et des

tziganes par les nazis, crime contre l'humanité », fait partie des programmes du cycle 3. Pour le SNUipp, le travail de mémoire sur la Shoah est indispensable. C'est une question professionnelle qui doit être menée par chaque enseignant dans sa classe, avec précaution.

De manière générale, les programmes de l'école élémentaire et les activités pédagogiques ne doivent pas faire l'objet d'intrusions politiques ou d'annonces médiatiques effectuées dans la précipitation.

Paris, le 15 février 2008

Devoir de réserve

Plusieurs départements ont fait état de circulaires de l'Inspection Académique ou du Préfet de Région qui demandent aux fonctionnaires de s'abstenir de participer à « toute manifestation ou cérémonie publique » en invoquant « le droit de réserve » pendant la période du mercredi 13 février

au dimanche 16 mars.

Le SNUipp est aussitôt intervenu auprès du Cabinet du Ministre.

Celui-ci précise que le droit de réserve, pendant le temps de travail, n'a rien à voir avec la participation ou l'intervention dans le cadre d'une réunion ou d'une manifestation publique.

Cette interdiction concerne les fonctionnaires d'autorité que sont les directeurs départementaux d'administration et en aucun cas les enseignants des écoles, qu'ils soient adjoints ou directeurs qui ont parfaitement le droit d'être candidat à une élection, de participer ou d'organiser une réunion publique.

Base élèves Problème de confidentialité

Nous avons été alerté sur un problème de confidentialité concernant l'accès des directeurs à certaines données personnelles des parents d'élèves.

Lors de l'inscription d'un élève, Base élèves ouvre la possibilité pour le directeur ou la commune de faire une recherche des res-

ponsables s'ils sont déjà inscrits dans la base afin d'éviter de faire la saisie.

Pour le directeur, cette recherche se fait sur l'académie. Pour la commune elle est limitée aux inscrits de la commune (qui sont déjà connus de la commune).

Les données ainsi accessibles pour identifier le responsable, et éviter les homonymies, sont les suivantes : Nom Prénom, adresse, numéros de téléphone.

L'accès aux coordonnées de parents d'autres écoles de l'académie par le directeur, si elle facilite leur saisie, peut poser problème. Il est à noter que cette possibilité d'accès est limitée à nos seuls collègues et que toute utilisation de ces informations implique leur responsabilité.

Le SNUIPP intervient auprès du ministère pour que les conditions de confidentialité liées à cette possibilité pour les directeurs soient respectées.

RESF 05

En tant qu'enseignants, parents, citoyens, nous ne pouvons qu'essayer de combattre les injustices. Parmi elles, la situation qui touche la famille Derdzic, toujours dans l'expectative quant à son avenir...

Nous voulons réussir sur deux plans : obtenir le droit au séjour en France de la famille Derdzic ET mettre en place un réseau (RESF05) pour faire face, mieux, plus vite, plus nombreux, à d'éventuelles nouvelles velléités d'expulsions, qui ne manqueront pas d'intervenir (malheureusement) tant le gouvernement a fait de la chasse aux sans-

papiers un des points clés pour faire oublier son impopularité.

Nous vous proposons donc de faire signer la pétition (sur le site du SNUipp 05), de venir le Jeudi 28, 18 heures, salle de réunion de la CGT, à la Bourse du travail, GAP, pour mettre en place un VRAI réseau RESF sur notre département.

APPEL « Sauvegardons la laïcité de la République »

Lancé en réaction aux déclarations de Nicolas Sarkozy mettant en cause les principes de Laïcité, l'appel « sauvegardons la laïcité de la République » à l'initiative d'un collectif d'organisations syndicales (dont la FSU et le SNUipp) et de mouvements associatifs a atteint les 50000 signatures.

Lors de la réunion du CRIF de mercredi 13 février, le Président de la République a essayé d'atténuer la portée de ses déclarations, mais il n'en a pas moins conclu qu'il « persistait et avait la satisfaction de signer ».

Il est nécessaire d'amplifier la campagne.

Vous pouvez signer en vous connectant sur le site du SNUipp.

Le texte de l'appel figure dans la circulaire 5946.

Le devoir d'histoire, condition du devoir de mémoire, par Henri Pena-Ruiz

Publié par : LE MONDE | Le : 19.02.08 | 14h04

Les enfants juifs assassinés par les nazis n'avaient commis qu'une "faute" : celle d'être nés. Telle est la barbarie raciste : s'en prendre à un peuple comme tel. Comment comprendre ce crime collectif, dans son caractère spécifique, sans une claire distinction du crime de guerre et du crime contre l'humanité, ce crime qui vise l'humanité de l'homme et cherche à la détruire après l'avoir mise à nu ? Comment prendre la mesure du geste nazi dans le processus qui va de la stigmatisation par l'étoile cousue à l'interdiction professionnelle, du parage en lieux maudits au transport en wagons à bestiaux, de l'expérience médicale sur les corps à l'éradication patiente de la conscience humaine ?

Une mystique de la race et des constructions idéologiques délirantes sur la cause de tous les problèmes s'était mise en place. Dans le contexte d'une crise économique ravageuse, elle avait relayé le thème religieux ancestral. On sait le mal que fit le glissement de l'antijudaïsme religieux à l'antisémitisme ethnique, glissement opéré sans que les autorités religieuses, maîtresses des écoles d'alors, tentent de l'empêcher. Bref, comment comprendre la hargne antisémite sans restituer les causes qui débouchèrent sur l'innommable, sur l'horreur absolue qui laissa sans voix ceux qui la découvrirent d'abord ? La question n'est pas de savoir s'il faut éveiller la conscience des élèves sur le drame de la Shoah. Elle est de savoir comment et à quel moment on atteindra le mieux le but visé.

Faut-il pour sensibiliser les futurs citoyens à ce drame courir le risque de traumatiser

des enfants de 10 ans qui vont devoir faire effort pour imaginer la mort d'enfants qui leur ressemblent ? Le pourront-ils, s'ils ne disposent pas encore des moyens psychologiques et intellectuels pour l'assumer, ni même peut-être pour comprendre ce que cette mort programmée a eu de spécifique dans l'histoire ? L'enfant de 10 ans fait ses premiers pas dans les chemins de la connaissance, découvre certes le monde mais d'abord en étant prisonnier de la façon dont il est touché par lui. A-t-il déjà les repères, la distance requise pour ne pas se méprendre ? Est-il sain que l'enfance soit d'emblée chargée des pesanteurs du passé humain ? Autant de questions que l'on ne saurait trancher à l'emporte-pièce.

Il ne s'agit pas de dispenser une éducation mièvre. Mais préserver l'enfance dans l'enfant, c'est préparer au mieux l'avènement de l'homme mûr et lucide, capable de révolte. La conscience de la Shoah est une chose trop grave et trop nécessaire pour être abandonnée au brouillard des sentiments. Il faut que lui soit consacré un temps où le regard lucide et affranchi peut se porter sur elle, armé de raison et de savoir. Ce temps viendra vite au collège et au lycée, où s'apprend la pensée réfléchie qui nourrit la révolte devant les injustices de ce monde.

UNE FAUTE CONTRE L'ESPRIT

L'univers médiatique, hélas, est peuplé d'enfants qui meurent : éboulements, balles perdues, massacres, attentats déclinent la violence et en donnent des versions multiples. Sans compter d'autres génocides qui ont aussi ensanglanté l'histoire. Comment l'enfant de 10 ans peut-il s'élever à la conscience de la violence nazie et de ses ressorts propres ? Quelle mémoire imaginaire peut-il se construire d'une tragédie où la cruauté s'est faite politique, où le non sens a raturé la vie, où le corps humain animalisé par la nudité conduit le regard embué à

se détourner ? Faut-il le faire dépositaire de la mémoire d'une vie singulière, bien difficile à imaginer, ou lui faire prendre conscience du point commun à tous ces enfants martyrs victimes du racisme ?

Quant à l'émotion concernant le génocide du peuple juif, elle ne sera pas moins forte dès lors qu'elle aura été précédée par la compréhension rationnelle de ses causes. Bien au contraire : plus on comprend par la raison, plus on est bouleversé par le cœur. Car on mesure alors l'abîme qui sépare les exigences du respect de l'humanité des enchaînements historiques auxquels certains hommes consentirent jusqu'à ce que l'oeuvre de mort s'accomplisse.

Oui à la sensibilisation par l'émotion, mais à la condition que la raison parle la première et dessine à contours nets ce qui s'est passé. Certes, il est difficile de comprendre une causalité historique complexe qui entrecroise tant de facteurs. Certes, il est difficile de chercher à comprendre ce qu'on voudrait d'abord rejeter avec indignation. Mais le devoir d'histoire est ici la condition du devoir de mémoire. C'est dire que la personne convoquée à un tel devoir doit pouvoir le prendre en charge intellectuellement, culturellement, moralement.

La politique de l'émotion, par la mobilisation compassionnelle d'enfants de 10 ans, est une faute contre l'esprit et peut-être aussi contre le cœur. Faire les choses à contretemps et d'une telle manière, c'est risquer de compromettre une authentique prise de conscience, fondée sur le recours à la raison et au savoir. L'émotion de la distance va de pair avec la citoyenneté éclairée et l'instruction qui la rend possible. Le patient travail des professeurs d'histoire ou de philosophie, entre autres, n'a pas attendu l'annonce du président de la République pour œuvrer en ce sens.

Henri Pena-Ruiz est philosophe, écrivain.

ACTION EDUCATION EN MARS

Budget, cartes scolaires, diminution des heures de cours, programmes, évaluations, classement des écoles, ZEP/plan banlieues, laïcité, maternelle, EPEP... Les propositions ministérielles entérinent les inégalités scolaires et remettent en cause la réussite de tous les élèves. Les conséquences budgétaires vont lourdement peser sur les cartes scolaires que le gouvernement a reportées après les élections municipales.

Dans ce contexte, le SNUipp considère que la campagne en direction de l'opinion publique, et plus particulièrement des parents d'élèves, doit être amplifiée, en présentant les enjeux de la politique éducative gouvernementale et nos propositions de transformation de l'école pour la réussite de tous.

Nous rappelons que le SNUipp avait propo-

******Vous trouverez ci-après le texte action du BDFN de la FSU du 20 février 2008.******

Le BDFN appelle les personnels de l'éducation et de la recherche à amplifier leurs mobilisations :

- Contre les choix (budget, politiques éducatives, programmes, loi LRU, démantèlement des organismes de recherche...) qui menacent le service public d'éducation et sa capacité à assurer la réussite de tous et qui dégradent les conditions d'exercice de leurs métiers, développent la précarité et contribuent à leur dévalorisation.
- Pour une transformation du service public d'éducation pour la réussite de tous.

ACTION UNITAIRE RETRAITES **jeudi 6 mars**

L'intersyndicale des Unions Centrales des Retraités CGT, CFDT, CGC, CFTC, FO avec la FGR-FP s'est réunie le 12 février. Elle a décidé d'appeler à une manifestation nationale des retraités le jeudi 6 mars le thème principal est la défense du pouvoir d'achat des retraités et personnes âgées.. Sauf pour l'UCR CFDT, cette manifestation sera déclinée en rassemblements régionaux.

Le SNUIPP, la FSU ont toute leur place dans cette action. Nos organisations ont été présentes sur ce champ revendicatif : audience au cabinet de Xavier Bertrand en décembre, intervention auprès des ministres en charge de cette question (textes envoyés aux secrétaires FSU), intervention

se l'organisation d'une manifestation de l'Éducation à caractère national dès le mois de mars à l'intersyndicale de l'éducation et en raison de la journée d'action sur les retraites du 29 mars décidée par la CGT.

Le SNUipp considère qu'il est urgent de décider et d'engager un plan d'action fédéral sur les questions éducatives.

Le Secrétariat national du 19 février a effectué un bilan des conférences téléphoniques du vendredi 15.

Il considère qu'il est nécessaire d'amplifier toutes les mobilisations départementales sur la carte scolaire.

Il décide de faire du **mercredi 19 mars** une journée nationale de mobilisation et de manifestations dans les écoles en recherchant l'unité la plus large, notamment avec les parents d'élèves.

- Pour une revalorisation des métiers de l'éducation et de la recherche

Dans cette perspective il décide d'un plan d'action :

- Une semaine d'action éducation du 12 au 19 mars marquée notamment par une journée contre la précarité le 12, une grève intersyndicale dans le second degré le 18 et une journée nationale de mobilisation et de manifestations dans le premier degré le 19.
- Développement d'initiatives unitaires au plus près du terrain avec d'éventuels nouveaux temps forts dans la période de poursuite de l'action contre la loi LRU et ses

de G. ASCHIERI auprès d'André SANTINI dans le cadre des négociations salariales. A chaque étape nous avons œuvré et souhaité une poursuite une poursuite unitaire de l'action.

C'est une décision qui va dans le sens des propositions de la FSU. Depuis la semaine « bleue » d'octobre, de nombreuses actions départementales unitaires ont permis aux retraités et aux personnes âgées de montrer leur mécontentement et leur détermination à se faire entendre.

Malgré, les délais très courts pour organiser ces manifestations, les militants Retraités du SNUIPP et de la FSU doivent prendre toutes les initiatives afin que cette action se concrétise et rassemble des milliers de retraités. Il est évident que nous devons nous appuyer sur les démarches unitaires, les déclarations communes... intervenues dans la dernière période pour construire cette

Le SNUipp proposera au bureau national de la FSU du 20 février que cette journée d'action s'inscrive dans une semaine d'action fédérale du 17 au 22 mars, qui inclut la grève du 18 mars décidée dans le second degré (SNES, FO, CGT, SNALC...).

Dans la période de préparation des cartes scolaires, il considère que les initiatives les plus unitaires doivent être développées, notamment avec les autres secteurs de l'éducation, (rassemblements, grève, manifestations, adresse à l'opinion...).

Le SNUipp décide de l'édition d'un tract à grande échelle.

Il proposera au bureau fédéral du 20 février une manifestation nationale le dimanche 18 mai.

Le secrétariat général

conséquences, de préparation des cartes scolaires, d'annonces des réformes des lycées (LP, LG et LT) et de préparation du livre blanc sur les métiers.

- Manifestation à caractère national le week-end du 17-18 mai.

Il appelle à assurer le succès de la journée d'action du 4 mars dans l'enseignement supérieur et la recherche.

La FSU recherchera toutes les convergences autour de ces actions.

Le Secrétariat Général

action.

Au niveau national la FSU et ses syndicats ne peut être signataire de l'appel commun, nous sommes dans la signature de la FGR avec d'autres, nous devons veiller que cette situation ne serve pas de prétexte nous écarter des appels locaux et régionaux. Il faut se féliciter que dans de nombreux départements la construction unitaire ouverte à tous ait prévalu (Côte d'Or, Val de Marne, Paris...).

Pour la région parisienne, la date retenue coïncide avec la dernière semaine de vacances. Il est impératif d'utiliser toutes nos ressources (journaux, appels téléphoniques...) afin que les militants FSU soient présents en nombre et visibles dans le rassemblement à 11 heures Square Boucicaut. Nous appelons les sections de la région parisienne à un effort particulier pour réussir cette mobilisation des retraités.

AUGMENTATION IMMEDIATE DES RETRAITES

Les Unions confédérales de retraités CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC et la FGR-FP appellent à

Une journée nationale d'action des retraités

LE JEUDI 6 MARS 2008

L'évolution des prix en 2007, comparée à la revalorisation des retraites au 1^{er} janvier 2008, montre l'injustice faite aux retraités.

Le ministre Xavier Bertrand lui-même reconnaît l'insuffisance du taux de revalorisation.

C'est tout de suite qu'il faut redonner du « pouvoir d'achat » aux retraités afin de compenser la hausse des prix et du coût de la vie.

Les Unions confédérales de retraités CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC et la FGR-FP appellent l'ensemble des retraités à participer aux manifestations organisées localement.

Dans ce cadre, une manifestation se déroulera à Paris et une délégation des UCR se rendra en audience à Matignon.

Fait à Paris, le 18 février 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE**Négociations salariales**

Les Lilas le 21 février 2008

Après avoir demandé aux organisations syndicales de se prononcer pour le 20 février sur le projet de protocole issu de la séance de négociations salariales de lundi dernier, le ministre de la Fonction publique a adressé le soir de ce même 20 février, une nouvelle version de ce projet découpé en trois relevés de conclusions (« nouveau cadre de négociation sur les salaires », « indemnisation des comptes épargne-temps », « amélioration des politiques sociales »), un des relevés pouvant lui-même être découpé en plusieurs volets ; il appa-

raît par ailleurs que les textes ont été sur certains points sensiblement réécrits. C'est ainsi notamment qu'est réintroduite systématiquement la mention de suivi des accords réservés aux signataires qui avait été abandonnée dans la précédente version. Manifestement des tractations ont eu lieu avec des interlocuteurs soigneusement sélectionnés.

Incapable de faire des propositions qui répondent aux attentes exprimées avec force par les personnels lors de deux journées de grève et incapable par là-même d'obtenir un accord sur son projet, le ministre s'essaye à la vente au détail pour masquer la réalité et obtenir à tout prix une ou des si-

gnatures, fussent-elles minoritaires. Le jour même où s'ouvrent des négociations sur « la rénovation du dialogue social », le ministre prend la responsabilité d'afficher une vision caricaturale du dialogue et un mépris cynique pour les représentants que les personnels se sont donnés.

S'il souhaite véritablement rechercher des accords s'impose alors l'obligation de rouvrir des négociations sur les trois projets de relevés de conclusion qu'il propose et d'y avancer des nouvelles propositions répondant aux exigences des personnels.

**PROTOCOLE D'ACCORD : POUR LA FSU
LE COMPTE N'Y EST PAS**

Le Bureau Délibératif Fédéral National considère que la version finale du protocole d'accord sur le pouvoir d'achat proposé par le ministre de la fonction publique ne répond pas aux revendications portées par les personnels lors des derniers mouvements, même si le ministre a été contraint de faire évoluer ses positions sur un certain nombre de points notamment :

- annonces de mesures générales limitées alors qu'il les excluait il y a trois mois
- extension du champ des bénéficiaires de la « garantie individuelle de pouvoir d'achat »
- réécriture de la partie concernant les carrières et la grille avec prise en compte de l'idée d'une "reconstruction" de la grille
- nouvelles mesures pour l'action sociale

Cependant on reste très loin de ce que nous revendiquons : avec 0.8% d'augmentation, non seulement l'inflation n'est même pas couverte et le passif reste entier et de plus il va s'accroître.

La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat ne se justifie que parce

que le gouvernement prévoit de refuser durablement l'indexation du point d'indice sur l'inflation : une sorte de filet de sécurité qui n'interviendra que tous les 4 ans pour une partie des personnels et accentuera l'individualisation des rémunérations. La reconstruction de la grille est mise en relation avec le projet d'une fonction publique de métier que nous combattons.

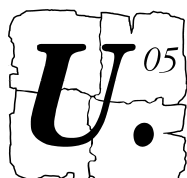
Et surtout ce texte reflète un projet gouvernemental qui est bien de pérenniser durablement les mécanismes qui contribuent à une paupérisation continue des rémunérations, à un écrasement de la grille et à une individualisation accrue.

C'est pour cela que le BDFN a décidé de ne pas signer le protocole d'accord.

La FSU prendra contact avec les autres organisations de la FP afin d'examiner les initiatives à prendre pour continuer à maintenir la pression.

Paris, le 20 février 2008

Le Secrétaire Général



Il est toujours temps, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.

L'école Haut-Alpine n° 551 - Février 2008 page 8